

timent semble naturel en face de l'inconnu. Il est même probable qu'il nuit à l'application pratique de nombreuses découvertes.

Nous avons tous l'impression, il me semble, que le ministre s'est aventuré très loin, en traitant de l'énergie atomique, cet après-midi. Personne, je crois, ne trouvera à redire aux efforts splendides qu'il a fournis. Nous espérons sincèrement que nous ferons tout ce qui est possible dans les circonstances.

L'énergie atomique présente deux aspects différents, l'un d'ordre international, l'autre d'ordre national. Dans le premier domaine, nous craignons qu'un ennemi éventuel puisse se procurer le secret que nous détenons. L'histoire prouvera, j'en suis convaincu, qu'il est impossible de priver indéfiniment l'univers d'une grande découverte. A mon sens, il s'agit d'exercer sur l'énergie atomique, une régie internationale, afin d'en retarder l'utilisation, dans la mesure du possible, jusqu'à ce que nous ayons réussi à en développer suffisamment l'emploi au sein de la nation. Si l'on envisage la question au point de vue international, il nous faut nous rendre compte que nous ne pourrions garder notre secret que pour bien peu de temps.

Je préfère m'arrêter à l'emploi de l'énergie atomique pour des fins pacifiques. Je crois que cette découverte nous vaudra d'immenses avantages, et que, comme tant d'autres inventions, elle changera du tout au tout notre mode d'existence en temps de paix. La puissance de cette énergie contribuera sensiblement à nous détourner de la guerre car, lorsque toutes les nations en posséderont le secret, chacune d'elles, même les nations de proie, craindront cette arme meurtrière. Je crois qu'il importe de ne pas oublier ce fait.

L'énergie atomique devra être assujettie à une étroite surveillance. Je ne dis pas qu'on devra recourir à un organisme mondial, car je pourrais être mal compris, vu qu'il est impossible que des découvertes scientifiques soient réglementées, au delà d'une certaine limite, par d'autres que des hommes de science. Puisqu'il en est ainsi, je prie les membres de la Chambre de considérer la puissance atomique comme une force qui doit être utilisée, dans la plus grande mesure possible, à des fins de paix. Puisque c'est la première fois que nous étudions cette question, il nous faut réfléchir mûrement avant d'insérer dans nos statuts une loi sur l'énergie atomique. J'approuve donc de tout cœur le vœu de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) qui demandait que la Chambre s'efforce de rendre aussi parfait que possible le projet de loi qui nous est soumis. Il conviendrait je crois, ainsi qu'on l'a proposé, de constituer un comité mixte de la Chambre et du Sénat qui pourrait entendre les témoi-

gnages de savants, de spécialistes, d'hommes d'affaires et d'administrateurs. En tenant compte de leurs divers points de vue, on pourrait rédiger une loi propre à servir les meilleurs intérêts de notre pays. Il est vrai que toute mesure que nous pourrions adopter aujourd'hui devra peut-être subir bien des modifications avant qu'elle soit parfaite, mais rendons-la aussi parfaite que possible à la première étape de nos efforts en vue de régir l'énergie atomique.

L'honorable député de Vancouver-Sud a aussi mentionné la nécessité de surveiller l'emploi de l'énergie atomique et a proposé l'institution de comités de surveillance. Depuis quelques jours, nous avons beaucoup entendu parler de recherches nationales et nous avons préconisé une grande expansion en ce domaine. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a aussi beaucoup de gens dans la vie privée qui contribuent grandement aux travaux de recherche et aux découvertes; c'est pourquoi, dans l'examen de cette mesure, nous devons tenir compte non seulement de l'activité du Conseil de recherches et des experts au service de l'Etat, mais de l'entreprise privée et des hommes de science et des inventeurs particuliers qui peuvent à leur tour contribuer dans une mesure importante à ce domaine. L'histoire démontre que les hommes de science ont souvent fortuitement dans leur particulier, fait d'importantes découvertes. Il est donc inutile que nous considérions la régie nationale de l'énergie atomique, à moins que nous ne nous tenions au courant de ses emplois sur le plan international. N'oublions pas qu'en plus des fonctionnaires, des hommes de science et des agents employés par l'Etat, certains particuliers s'adonneront aussi à des recherches dans ce domaine, encore largement inexploré.

Il y a d'autres point que je tiens à signaler à la Chambre et que je juge importants dans la préparation d'une mesure comme celle-ci. Tout d'abord, la guerre nous a démontré qu'il faut souvent travailler dans le plus grand secret. Mais elle nous a démontré aussi combien il est difficile de soustraire les découvertes secrètes à toute l'humanité et combien il est dangereux que le secret finisse par être connu de ceux qui pourraient le tourner contre nous.

Le secret peut donc constituer un danger aussi bien qu'une protection. En effet, si le secret permet à un petit groupe de dominer l'utilisation de l'énergie atomique, ce pourrait être plus dangereux que si cette énergie était accessible à un grand nombre. Le petit groupe pourra empêcher la pleine utilisation de cette énergie. Quant aux fins auxquelles il pourrait la faire servir au détriment de